

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2019-10

Date : 11/06/2019

Hierarchisation des espèces d'animaux prioritaires pour l'action publique et perspectives d'évaluation de leur éligibilité pour un PNA plurispécifique

Vote : à la majorité

Le CSPN est saisi pour avis sur la hiérarchisation des espèces d'animaux prioritaires pour l'action publique réalisée par l'UMS PatriNat du MNHN/AFB/CNRS et la DEAL de Mayotte ainsi que sur les perspectives d'évaluation de leur éligibilité pour un Plan National d'Actions (PNA) plurispécifique. Le CSPN est saisi également pour avis sur les actions envisagées dans le cadre d'un éventuel PNA en faveur de la couleuvre de Mayotte.

Les espèces indigènes ont été analysées afin d'identifier celles prioritaires pour l'action publique. La méthode de hiérarchisation de Savouré-Soubelet n'est pas applicable en raison de l'absence d'information, notamment quant au niveau de menace, pour des nombreuses espèces.

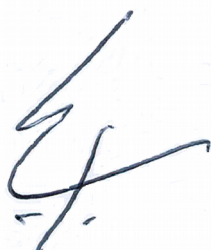
Les listes d'espèces ZNIEFF s'avèrent très complètes, l'UMS PatriNat les a utilisés comme point de départ pour élaborer la liste d'espèces éligibles au PNA plurispécifiques, en utilisant d'autres compléments : arrêtés préfectoraux pour la protection des espèces, d'une consultation des acteurs locaux.

Une réflexion pour le regroupement des espèces au sein d'un même plan national d'actions a permis de regrouper les espèces. Des fiches diagnostic suivent ce travail d'identification et de regroupement d'espèces. La couleuvre de Mayotte par exemple a déjà fait l'objet d'une fiche établissant des recommandations pour la réalisation d'un PNA. Les conclusions de cette fiche diagnostique sont présentées.

Avis n°2019-10 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur la liste d'espèces terrestres. Concernant les espèces marines, il ne convient pas de les intégrer pour le moment compte tenu des lacunes et des incohérences concernant les données et informations existantes.

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur les orientations pour l'élaboration d'un PNA en faveur de la couleuvre de Mayotte. Le Conseil préconise d'intégrer une sensibilisation télévisée et d'envisager la capture et la mise en captivité afin de réintroduire l'espèce.

Le Président du CSPN

CHAMSSIDINE Houlam